

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE  
---  
ARRONDISSEMENT  
D'APT  
---  
MAIRIE  
DE  
**CADENET**  
84160 Cadenet  
---  
Téléphone 04 90 68 13 26  
Mail : accueil@mairiecadenet.fr

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 31/2025

Mis en ligne le - 5 MAI 2025

Session du 28 avril 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 28 AVRIL  
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence  
de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 22 avril 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX  
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD BOUCHER, MANGANARO, DE LAURENS DE  
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY,  
SCHOFFIT, RIPERT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

**Absents :**

**Absents excusés :** Mmes et M : DEBIT ; MARTIN ; BOY-COURROUX ; SEVE ; BASTIE

**Procurations :**

Mme. DEBIT	a donné procuration à	Mme. KHALIZOFF
M. MARTIN	a donné procuration à	Mme. RAOUX-JACQUEME
Mme. BOY-COURROUX	a donné procuration à	M. JAUBERT

---

### MODIFICATION DES TARIFS DES STRUCTURES ENFANCES

**Vu** la délibération n°48/2024 en date du 20 juin 2024 relative à la modification des tarifs des structures enfances

Madame GAUDELET SANHADJI, Première Adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Démocratie Participative rappelle que les tarifs des structures enfance ont été revalorisées, en 2022 avec la création d'une nouvelle tranche et la mise en place de la cantine à 1€.

La mise en place de la cantine à 1€ a logiquement entraîné une hausse considérable du nombre d'enfants fréquentant la cantine, dépassant parfois les capacités d'accueil possibles du restaurant scolaire.

La décision de revenir sur les tarifs de 2024 est une réponse directe aux défis posés par l'augmentation significative des inscriptions. Cette mesure vise à rééquilibrer l'accès à la restauration scolaire tout en tenant compte des capacités actuelles des structures.

La délibération n°48/2024 est abrogée et remplacée par la présente.

Pour rappel la méthode de calcul est basée sur le Quotient Familial (sauf pour l'accueil de loisirs « la récré du mercredi » voir ci-après) incluant une tranche supplémentaire qui permet une tarification au plus proche des ressources des familles et s'établit de la manière suivante :

Tranches	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Quotient Familial	≤ 700	701 à 1050	1051 à 1350	≥ 1351

#### Restauration Scolaire :

Service	Période	Tranche 1 (T1)	Tranche 2 (T2)	Tranche 3 (T3)	Tranche 4 (T4)	Majoration en plus du tarif Si non inscrit
Restauration Scolaire	Par repas	2.00 €	2.93 €	3.56 €	4.24 €	3€
Projet d'Accueil Individualisé alimentaire		1.40 €	2.05 €	2.49 €	2.97 €	3€
Restauration Scolaire Tarif hors commune	Par repas	3.00 €	3.93 €	4.56 €	5.24 €	3€
Projet d'Accueil Individualisé alimentaire Tarif hors commune		2.10 €	2.75 €	3.19 €	3.67 €	3€

Projet d'Accueil Individualisé alimentaire : Afin de tenir compte de la charge demandée aux familles devant apporter un panier repas pour leur enfant selon les recommandations du médecin de la PMI, une réfaction de 30% du montant du repas est appliqué.

**Accueil périscolaire :**

Service	Période	Tranche 1 (T1)	Tranche 2 (T2)	Tranche 3 (T3)	Tranche 4 (T4)	Surcoût par garde Si non inscrit
Matin Maternelle/Elémentaire	Par garde	1.05 €	1.23 €	1.40 €	1.58 €	1.50 €
Matin Maternelle/Elémentaire Hors commune	Par Garde	2.05 €	2.23 €	2.40 €	2.58 €	1.50 €
Soir maternelle/Elémentaire	Par garde	1.58 €	1.84 €	2.10 €	2.37 €	1.50 €
Etude Surveillée Soir Elémentaire						
Soir maternelle/Elémentaire Hors commune	Par garde	2.58 €	2.84 €	3.10 €	3.37 €	1.50 €
Etude Surveillée Soir Elémentaire Hors commune						

En cas de retard au périscolaire soir ou études surveillées, une pénalité de 2.50 € par quart d'heure entamé sera appliquée.

**Accueil de Loisirs « Atelier récré du mercredi » et le Centre aéré pendant les vacances scolaires :**

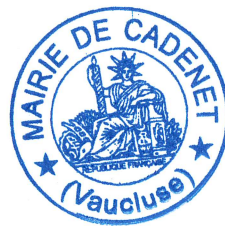
TRANCHES	TARIFS A LA JOURNEE
TRANCHE 1 <700	10 €
TRANCHE 2 >701 et <1050	15 €
TRANCHE 3 >1051 et <1350	20 €
TRANCHE 4 >1351	25 €
EXTERIEUR	30 €

Sont considérés comme extérieur, les enfants n'habitant pas la commune de Cadenet à l'exception des enfants scolarisés en classe Ulysse.

**Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Abroge la délibération n°48/2024
- Autorise Monsieur le Maire à appliquer les tarifs susmentionnés

Le Maire  
**Jean-Marc BRABANT**



La Secrétaire de séance  
**Valérie GRANGE**

